

PROJET DE LOI

adopté

le 9 mai 1990

N° 99

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 -1990

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

relatif à la Réunion des musées nationaux.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 239 et 275 (1989-1990).

Article premier.

La Réunion des musées nationaux est ajoutée à la liste figurant à l'annexe II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Art. 2.

La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1991.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 mai 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.